

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 20 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DILT 20 - DF 13 Budget supplémentaire du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour 2011.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire M4 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2011 du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux délibéré par le Conseil de Paris lors des séances des 13, 14 et 15 décembre 2010 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2010 du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux, délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 20 et 21 juin 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui soumet le projet de budget supplémentaire du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : le budget supplémentaire du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour l'exercice 2011 est arrêté à la somme de 17.944.112,47 euros en équilibre pour la section d'investissement et à 35.930.596,79 euros en équilibre pour la section d'exploitation.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par les insuffisances éventuelles de dotations constatées au cours de l'exécution du budget.